

# CANADA

## Débats des Communes

### COMPTE RENDU OFFICIEL

#### CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Mercredi, 25 juin 1919.

La Chambre se réunit à onze heures.

#### DEPOT DE DOCUMENT.

Par l'hon. M. ROWELL: Décret du conseil du 23 juin 1919 approuvant le projet général du logement de la province du Nouveau-Brunswick.

#### RAPPORT DU COMITE DES PENSIONS.

L'hon. N. W. ROWELL (président du conseil), appuyé par M. Devlin, propose:

Que le rapport du comité spécial nommé pour étudier la question des pensions et règlements de pension, et toute matière qui s'y rattache, et pour préparer un bill touchant les pensions, lequel a été présenté à la Chambre le 24 juin, soit recommandé à la considération du Gouvernement.

(La motion est adoptée.)

#### DEPOT D'UN PROJET CONCERNANT LES TERRES SCOLAIRES OU FEDERALES.

L'hon. ARTHUR SIFTON (ministre de l'Intérieur) demande à présenter un projet de loi (bill, n° 154), tendant à autoriser l'inclusion de certaines réserves scolaires et terres fédérales dans le district d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta.

(La motion est adoptée et le bill est lu une 1re fois.)

#### QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par des astérisqués.)

#### LES OUVRIERS DANS LE PORT DE MONTREAL.

M. DESLAURIERS demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de permettre aux gens de la campagne de prendre

les places des citoyens de Montréal, pendant la saison actuelle?

2. Quelles sont les conditions requises pour travailler aux ports des Trois-Rivières, Saint-Jean (N.-B.), Halifax et Portland (Me.) ?

L'hon. M. BALLANTYNE (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Pour ce qui regarde les commissaires du port de Montréal, on a fait comme par le passé. A l'exception du personnel des remorqueurs, qui se recrute en grande partie à Sorel et autres endroits des bords du Saint-Laurent, les employés de la commission ont pour ainsi dire tous leur domicile à Montréal.

2. Le ministère de la Marine n'a pas de renseignements là-dessus.

#### LA FABRIQUE DE VOITURE D'AMHERST.

M. DUFF demande:

1. Quel loyer annuel paie-t-on à Percy C. Black et John W. Regan, liquidateurs de la Nova Scotia Carriages, Limited, pour l'usage de la fabrique de voitures d'Amherst (N.-E.) ?

2. Quelles troupes a-t-on casernées dans ce bâtiment, et combien de temps y sont-elles restées?

L'hon. M. BURRELL:

1. \$7,000 par an.

2. Le bâtiment a été pris à bail pour l'accommodation du poste de dispersion du district militaire n° 6 et, au besoin, pour parer aux difficultés du transport. Il a été occupé par les troupes suivantes: 485 hommes du 1er bataillon de dépôt, régiment de la Colombie-Anglaise, du 27 avril au 14 mai 1918; 49 hommes du 12e renfort d'artillerie montée canadienne, régiment de la Colombie-Anglaise, du 27 avril au 14 mai 1918; 355 hommes du 12e renfort, 2e bataillon, du 8 au 14 mai 1918.

#### L'AMHERST MINERAL WATER COMPANY, LIMITED.

M. SINCLAIR (Guysborough) demande:

Quelles sommes ont été payées à W. H. Tennant, de l'Amherst Mineral Water Company, d'Amherst (N.-E.), pour fournitures aux camps militaires et au camp d'internement de cet endroit pendant les exercices 1914-15, 1915-16, 1916-17, 1917-18 et 1918-19?

L'hon. M. BURRELL: Ministère de la Justice: en 1915-1916, par le service de l'in-